



**« Ouyapacours » : la FCPE met en ligne  
un outil de recensement des remplacements non assurés**

**<http://www.fcpe.asso.fr/ouyapacours/>**

Selon un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, chaque enfant perd une année de scolarité lorsque l'on fait la somme de toutes les heures de cours non assurées faute de remplacement des enseignants !

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de la continuité du service public d'éducation mais force est de constater la défaillance de l'Éducation nationale. Pour réclamer le remplacement sans délai des heures de cours manquantes, la FCPE lance son propre outil de recensement sur Internet : « **Ouyapacours** ».

Chaque parent d'élève pourra, sur le logiciel installé sur le site de la FCPE, signaler tout remplacement de cours non effectué. La FCPE demandera ensuite à l'autorité compétente le rétablissement de la situation de droit.

Il s'agit de démontrer que la suppression des postes d'enseignants remplaçants, à l'École primaire ou dans le secondaire, nuit aux élèves et au principe de continuité du service public.

La FCPE demande au ministère de rendre public le nombre d'heures de cours qu'elle ne peut pas remplacer, de pallier les insuffisances constatées et de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants.



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ÉLÈVES DES  
ÉCOLES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES**

6, rue de France - 06000 NICE    Tél. 04.93.88.50.00 - Fax 04.93.87.22.05  
e-mail : [fcpe06@wanadoo.fr](mailto:fcpe06@wanadoo.fr)    site Internet : [fcpe06.org](http://fcpe06.org)